

En Belgique, le travail est pénible

Le contexte

Oui

Les partenaires sociaux ont débattu du "travail pénible" lundi, au sein du Comité national des pensions, sans s'accorder sur sa définition. Les discussions se poursuivront autour des 4 catégories possibles : charge physique, organisation, sécurité et santé mentale.

■ Travailler en hauteur sur un pylône, comme télévendeurs "à temps contraint" ou dans un frigo est pénible et pèse sur notre santé physique ou mentale. Nous avons réalisé un cadastre avec 21 facteurs de risque. Il est temps d'objectiver ce problème.

Jean-François Tamellini

Secrétaire fédéral du syndicat FGTB.

Pourquoi les syndicats s'attachent-ils à démontrer que de plus en plus de métiers sont pénibles ?

Le point de départ est cette décision du ministre des Pensions de porter l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Face aux réactions, il nous a avancé que les métiers dits pénibles pourront arrêter avant. Depuis, la commission nationale des pensions (CNP) planche pour définir ce coefficient de "pénibilité" à rentrer dans le calcul de la pension. Ce travail doit se dérouler selon trois phases. La première a été de définir quatre grandes catégories : la charge physique, l'organisation du travail, les risques en matière de sécurité et la santé mentale/charge émotionnelle. La 2^e phase est le budget. Le gouvernement, auparavant d'accord pour dégager les moyens nécessaires semble maintenant frileux. On s'interroge sur la marge de manœuvre réelle des membres du CNP. La 3^e phase est d'affiner les critères. La réunion de lundi portait là-dessus. La reconnaissance de la pénibilité (quels critères pour être reconnu) et sa valorisation (combien vaut une année de travail pénible par rapport à une année de travail normal) seront discutées plus tard.

Le patronat ne comprend pas pourquoi vous voulez affiner – en augmentant, considère-t-il – les critères de pénibilité. Il craint qu'in fine, tout le monde exerce un

métier lourd et que l'exception devient la règle.

Nous proposons un cadastre – un outil méthodologique novateur – qui répertorie les facteurs de risques professionnels qui ont un impact sur la santé. L'objectif est de savoir si un travailleur, au long de sa carrière, y a été soumis ou pas. Ces critères ne sortent pas de n'importe où. Ils sont scientifiques. Issus des quatre catégories (voir ci-dessus), ces critères sont clairs, enregistrables, mesurables et objectivables dans la situation de travail du travailleur.

Pouvons-nous connaître cette liste de critères ?

Pas encore. Il y a 21 critères et une septantaine de sous-critères. Ce répertoire a été présenté hier à la FEB qui répondra le 17 mai. D'ici-là, le front commun syndical préfère rester discret. Je peux toutefois vous présenter deux exemples. Dans la catégorie 3, dite de sécurité, un critère est le travail en hauteur. Les sous-critères spécifient, eux, quel

type de travail en hauteur : sur un pylône électrique, sur une éolienne ou dans une cabine de gruc. Ces critères proviennent de la réglementation du travail et doivent déterminer le niveau de risque. Autre exemple, celui des télévendeurs dans les call-centers dans la catégorie 4, santé mentale/charge émotionnelle. On lit dans leur descriptif de fonction "travail à temps contraint", soit le principe de X minutes par appel. Ce critère de contrainte en organisation du travail vient de l'arrêté royal du 10 avril 2014. Le sous-critère est les contraintes de rythme avec un facteur aggravant qui est l'excès de surveillance intrusive (par la mise sur écoute répétée du télévendeur). Ces critères et sous-critères augmentent clairement le niveau de risque pour la santé mentale.

Alors que les horaires de travail sont moindres, que la médecine du travail est plus active, que l'automatisation allège pas mal de tâches, le seuil de pénibilité semble plus vite atteint qu'à l'époque de nos parents et grands-parents. Pourquoi ?

En règle générale, en augmentant la productivité (par la vitesse de réaction, par le transport rapide, etc), on augmente la pénibilité. La grande nouveauté – et défi – est la charge psycho-sociale. Cette catégorie 4 est source de forts désaccords.

Yves Prete (UWE) a avancé que "le travail n'est pas quelque chose de pénible dans notre pays".

Cela dépend d'un travail à l'autre et notre outil ne vise pas à généraliser la pénibilité pour "tout le monde". Travailler chaque jour 3 heures dans un frigo est loin de travailler 3 heures dans un bureau. Travailler 36 h/semaine à la chaîne ou isolé est plus pénible. Je répète que notre volonté est de reprendre, dans la législation existante, les critères qui induisent un risque pour la santé. En pratique, on se basera, pour chaque travailleur, sur son descriptif de fonction fourni par l'employeur. Et si des critères y apparaissent, pénibilité il y aura. Les critères sont collectifs, mais ils s'appliqueront de manière individuelle. Et lorsque l'on calculera votre pension, ce cadastre permettra de savoir si vous avez été – ou non – soumis à pénibilité.

"Vous ne pouvez pas comprendre"

Quand le Président du Medef dit que le travail n'est pas pénible (lire ci-contre), les Twittos se déchainent : "Vous devriez essayer de faire une simple petite semaine sur la chaîne de production d'un abattoir."

"Pour un ouvrier qui a commencé à 14 ans à poser du carrelage, à 55 ans il est foutu. Vous ne pouvez pas comprendre."

"Faites la prochaine saison des vendanges M. Gattaz et vous verrez ce que veulent dire les mots efforts et pénibilité."

"Travailler dans la mine, ça émancipe ?" Etc, etc.

Non

■ Quand vous sortez de l'Europe, tout le confort qui existe chez nous, il n'en est absolument plus question ! On est quand même, en Belgique, dans une législation qui est conçue pour le bien-être des travailleurs... Je trouve que le législateur a déjà fait beaucoup.

Philippe Foucart

Patron de Technord (Tournai).

Avant tout, parlez-nous un peu de votre entreprise.

Technord est un intégrateur. Nous travaillons dans l'électricité industrielle, l'automatisation et l'informatique industrielle. Nous travaillons pour des multinationales (principalement dans la pharma, l'agroalimentaire et la chimie) pour lesquelles nous fabriquons par exemple des armoires électriques, nous câblons les nouvelles installations, etc. L'entreprise existe depuis plus de 70 ans. Nous sommes la première entreprise 100 % familiale dans notre secteur en Belgique. Mon père l'a rachetée dans les années '80. Je suis la deuxième génération. Environ 400 personnes travaillent sur l'ensemble de nos sites, en Belgique et à l'étranger. Et, vu notre croissance, nous cherchons encore 45 personnes.

Que répondez-vous à ceux qui disent que travailler, c'est pénible ?

Nos équipes sont constituées d'électriciens, de monteuses-électriciens et d'ingénieurs (automaticiens, électriciens et informaticiens). On peut clairement dire, pour eux, que la pénibilité du travail a diminué ces dernières années, grâce notamment aux outillages, à la sécurité et à la diminution du temps de travail presté. Pour tirer des câbles, avant, tout était manuel. Maintenant, on peut utiliser des tireurs de câbles automatiques, les câbles rigides étant eux-mêmes devenus plus souples. Autre exemple concernant les horaires : il y a un repos

obligatoire, on ne peut plus faire n'importe quoi comme quand, avant, on organisait des chantiers au finish.

Si on se compare aux pays voisins, il n'y a pas plus de pénibilité en Belgique que dans les pays européens et, quand vous sortez de l'Europe, je peux vous dire que tout le confort qui existe chez nous, il n'en est absolument plus question ! On est quand même, chez nous, dans une législation qui est conçue pour le bien-être des travailleurs... Je trouve que le législateur a déjà fait beaucoup et que cela devient compliqué de faire encore plus. On est poussé par la loi pour améliorer les choses. Je ne dis pas qu'il n'existe plus aucun travail du tout qui soit pénible physiquement, mais pour le reste, énormément de choses sont réalisées pour améliorer les conditions de travail. Quand on parle de robots,

par exemple, ce n'est pas pour supprimer des postes, mais bien pour les garder en les rendant les moins pénibles possible.

D'ailleurs, deux indices ne trompent pas : chez nous, tant l'absentéisme que le turn-over sont très faibles. Et je sais que les gens recommanderaient l'entreprise à d'autres personnes à 95 %.

En quoi offrir des conditions de travail favorables est-il important dans votre entreprise ?

Voici plus de 25 ans que nous avons mis en place une méthode de management dite "socio-économique". Cela signifie que tout est fait pour rendre les gens heureux au travail et pour distribuer un maximum de résultats en récompenses. Si les gens ne sont pas heureux, il n'y a pas de résultats, et s'il n'y a pas de résultats, on ne peut pas les rendre heureux. Cette philosophie du bien-être des gens est centrale chez nous.

Quelle pourrait être la part de l'état d'esprit dans le ressenti de pénibilité ?

C'est effectivement fort subjectif. Certains employés de bureau qui n'ont pas de travail physiquement pénible trouvent pourtant leur travail très pénible... C'est très complexe. Et l'ambiance y est pour beaucoup. Pression sur les coûts, pression malsaine sur les gens : voilà comment transformer un travail pas pénible du tout sur papier en vraie horreur. La culture de l'entreprise a donc une grande importance.

Entretien : Monique Baus

"Non, le travail n'est pas pénible. Il émancipe, il donne une place dans notre société."

Pierre Gattaz

Sur Twitter, le président du Medef (le mouvement des entreprises de France) s'était réjoui de la proposition du candidat Macron à la présidentielle d'adapter le "compte pénibilité" actuellement en vigueur en France.

Le seul critère valable

Pour Olivier Willocx, administrateur-délégué de Beci, il n'y a qu'un seul critère valable, hors lourdeur physique, pour mesurer la pénibilité d'un travail : un lien avec une espérance

significativement réduite de vie en bonne santé.

"C'est pour cela qu'il me semble compliqué d'accorder la pénibilité aux enseignants. Ils sont la catégorie socioprofessionnelle qui vit le plus longtemps en bonne santé. Il est également prouvé que leurs enfants réussissent mieux à l'école. N'est-ce pas positif, ça ?"